

Qui sommes-nous ?

Le **CREFAB** (Centre **RE**gional de **F**ormation pour l'**A**rtisanat du **B**âtiment et les travaux publics) organise prioritairement des formations courtes et longues pour les chefs d'entreprises artisanales du BTP, les conjoints collaborateurs et les salariés de ces entreprises.

A l'écoute de toutes les entreprises, le CREFAB s'engage à prendre en compte toutes demandes et suggestions afin d'améliorer sa prestation et d'assurer la meilleure qualité de formation.

Le CREFAB est un centre technique et d'expertise reconnu. Il réalise l'ingénierie pédagogique et apporte son concours aux entreprises du BTP en perfectionnant des actions de formation adaptées à leurs besoins.

Le CREFAB est un centre disposant de la qualification **ISQ-OPQF**. L'obtention de cette certification est la récompense des efforts réalisés par le CREFAB en termes de professionnalisme et de satisfaction des clients. Notre organisme est également en conformité avec le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation continue et à la procédure **Data-Dock**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Formations portant sur le développement durable, l'éco-construction et les énergies renouvelables. Les finalités recherchées : bâtir ou rénover des logements plus respectueux de l'environnement, agir pour préserver la planète et répondre aux aspirations nouvelles des clients.

FEEBat RENOVE

Formation préalable à la qualification RGE (isolation, menuiseries, chaudières)



15, 16 et 17 octobre
10, 11 et 12 décembre

QUALI'BOIS AIR

Formation préalable à la qualification RGE (chauffage bois indépendant)



2, 3 et 4 octobre

QUALI'PAC

Formation préalable à la qualification RGE (pompe à chaleur)



6, 7, 20, 21 et 22 novembre

TECHNIQUES MÉTIERS DU BTP

Formations, pour la plupart alliant théorie et pratique, vous permettant de développer vos compétences et connaissances selon votre corps de métier.

Techniques et validation des connaissances gaz

Formation pour l'acquisition ou le renouvellement de l'appellation Professionnel Gaz Installation (PGI) et/ou Professionnel Gaz Maintenance (PGM)

24 et 25 octobre

Dépannage et entretien des chaudières gaz / fioul

Formation pratique sur plateau technique

12, 13, 14 et 15 novembre

Manipulation et récupération des fluides frigorigènes (+ test)

11, 12, 18, 19 et 20 décembre

Autocontrôle des installations électriques des logements existants (Loi ALUR)

Réaliser une attestation de conformité pour la mise en sécurité

16 octobre

NF C15-100

La norme NF C15-100 et les règles d'installation relatives aux locaux d'habitation

22 novembre

SÉCURITÉ / HABILITATION / PRÉVENTION

Parce que le Code du Travail et les instances de prévention des risques professionnels imposent des normes et des réglementations en perpétuelle évolution en matière de sécurité, le CREFAB vous propose un panel de formations vous permettant d'acquérir les habilitations nécessaires à l'exercice du travail.

Habilitation électrique «non électricien» ⚠
Si vous raccordez ou remplacez du matériel électrique

27 et 28 septembre
3 et 4 décembre

Amiante SS 4 : opérateurs ⚠
Si vos salariés effectuent des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

Nous contacter

Habilitation électrique «électricien» ⚠
Si vous raccordez dans le tableau et dépannez

10, 11 et 13 septembre

Amiante SS 4 : encadrement mixte ⚠
Si vous effectuez des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

Nous contacter

Échafaudages fixes ⚠
Montage, démontage, utilisation et réception des échafaudages fixes

2, 4 et 5 octobre

Recyclage amiante SS 4 : opérateurs ⚠
A effectuer tous les 3 ans

Nous contacter

Échafaudages roulants ⚠
Montage, démontage, utilisation des échafaudages roulants

13 décembre

Recyclage amiante SS 4 : encadrants ⚠
A effectuer tous les 3 ans

Nous contacter

Travail en hauteur
Port du harnais

10 décembre

AIPR - Opérateurs ⚠
Travail à proximité des réseaux
Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018

11 octobre



Formation à caractère obligatoire pour exercer la fonction

AIPR - Encadrants ⚠
Travail à proximité des réseaux
Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018

29 novembre

TERTIAIRE SPÉCIFIQUE BTP

Formations spécifiques BTP vous permettant de développer vos compétences et connaissances dans le domaine du tertiaire, l'objectif principal étant de renforcer la gestion administrative, sociale, financière et commerciale de votre entreprise de BTP.

Mémoire technique
Répondre aux appels d'offres du BTP

13 septembre

Dématérialisation des appels d'offres

⚠ Il sera obligatoire de répondre de manière dématérialisée aux appels d'offres dès le 1^{er} octobre 2018

20 septembre
17 décembre

G.E.A.B.

Formation qualifiante pour le Titre «Gestionnaire d'Entreprise Artisanale de Bâtiment» de niveau IV (Baccalauréat) :
Parcours de 59 jours pendant 1 an ^{1/2}, soit 2 jours par mois
(voir descriptif au dos)

Réunion d'information :
6 décembre

Début de la formation :
Février 2019

ACCESSIBILITÉ

Formations dans le domaine de l'accessibilité, adaptées à tous les corps d'état, permettant de connaître la réglementation en vigueur en termes d'accessibilité et d'entrer dans la démarche HANDIBAT®.

Module A
Fondamentaux sur l'accessibilité

12 novembre

Module B1
Maintenance à domicile, confort d'usage

13 novembre

Module C1
Établissements recevant du public et petits commerces

14 novembre



Pour prétendre à la marque HANDIBAT®, il vous faut suivre le Module A + au minimum l'un des 2 Modules optionnels

G.E.A.B.

Gestionnaire d'Entreprise Artisanale de Bâtiment

BUREAUTIQUE
& SYSTEMES
D'INFORMATION

M
O
D
U
L
E
S

GESTION &
COMPTABILITE

GESTION DES RH
& POLITIQUE
QHSE

COMMUNICATION
& DEMARCHE
COMMERCIALE

Maîtrisez l'organisation et la gestion, & sécurisez votre avenir professionnel !

Pour qui ?

Chef d'entreprise TPE, Conjoint(e) collaborateur(trice), Salarié(e) gestionnaire.

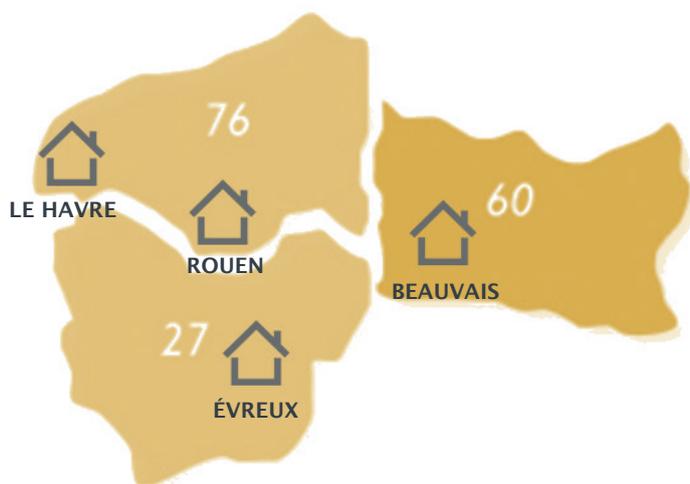
Avec quels pré-requis ?

Niveau V (CAP/BEP) ou expérience de 6 mois minimum dans la fonction visée ou expérience de 1 an minimum en secrétariat ou gestion.

Pour quoi ?

Obtenez un diplôme de niveau IV (Baccalauréat) reconnu par l'Etat.

**59 jours répartis sur 1,5 an (412 heures)
à raison d'environ 3 jours par mois**



Suivez nos actualités sur les réseaux sociaux !

Nous mettons régulièrement à jour notre site internet ainsi que nos profils sur les différents réseaux sociaux (actualités, planning des formations, informations diverses...)

Facebook



Crefab Centre de
formation BTP

Twitter



@CREFABHN

YouTube



Crefab 27.76.60

Instagram



crefabhn

www.crefab.fr



**Pour tous renseignements sur nos formations
(objectifs, contenus, tarifs, conditions d'inscription et de remboursement)
CONTACTEZ-NOUS**

Centre REgional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les Travaux Publics
1 rue Léonard de Vinci 60000 BEAUVAIS - 03.44.45.89.57 - mleprun@crefab.fr
Formations longues (G.E.A.B. / R.E.A.B.) : 07 60 16 46 44 - vsantos@crefab.fr